

Les violences sexuelles contre les hommes et les garçons dans les conflits

par Wynne Russell

Il est bien connu que les conflits armés et les violences sexuelles contre les femmes et les filles vont de pair. Ce qui est moins connu est que les conflits armés et leurs suites comportent aussi des dangers pour les hommes et les garçons.

La profonde répugnance de beaucoup d'hommes et de garçons à faire état de violences sexuelles rend difficile d'en juger l'étendue avec certitude. Les statistiques limitées qui existent sont certainement une sous représentation du nombre de victimes mâles. Néanmoins, pendant les dix dernières années, des cas de violences sexuelles contre les hommes et les garçons – y compris les viols, la torture sexuelle, la mutilation des parties génitales, l'humiliation sexuelle, l'esclavage sexuel, l'inceste forcé et le viol forcé – ont été rapportés dans 25 conflits armés de par le monde. Si on ajoute à ce total les cas d'exploitation sexuelle des garçons déplacés par des conflits violents, la liste comprend la majorité des 59 conflits armés identifiés dans le récent Human Security Report.¹

Le problème des violences sexuelles contre les hommes n'est pas inconnu à la communauté humanitaire. Beaucoup d'organisations internationales – des agences de l'ONU, des organisations gouvernementales et intergouvernementales, ONG internationales, Cours pénales internationales – ont reconnu le problème dans leurs publications et leurs membres du personnel font preuve de grande sensibilité et d'attention. Pourtant, les violences sexuelles contre les hommes restent trop peu étudiées.

On sait peu de choses sur la nature de telles violences ou sur leur étendue, ou encore sur les conséquences psychologiques pour les survivants mâles. Pour les survivants individuels, cette ignorance collective conduit à l'absence d'aide ou de poursuite des coupables. Les organisations qui ont fait les efforts préliminaires de se rapprocher des survivants mâles ont souvent souffert du manque de sensibilisation au problème de la part des survivants ainsi que du personnel. Bien que les victimes mâles soient inclus dans les définitions des

violences sexuelles de certains tribunaux internationaux, les lois domestiques de nombreux pays n'incluent pas les victimes mâles dans leurs définitions des violences sexuelles, en particulier dans les cas où l'activité homosexuelle fait l'objet de punitions légales². On ne peut qu'imaginer l'impact humain de cette marginalisation et l'absence de soins.

En attendant, nous restons dans l'ignorance de la place occupée par de telles violences dans la perpétuation des conflits ou dans le choix de formes particulières de violences en représailles. Nous ne pouvons pas comprendre leur impact sur la réintégration des combattants adultes ou des enfants post-conflit, ou des civils mâles qui ont été forcés de violer des membres de leur famille ou de leur communauté. Nous ne savons pas quel est leur effet sur les incidences de violences sexuelles et autres contre les femmes et les enfants, y compris les réfugiés et enfants soldats, pendant et après les conflits. Dans la perspective du trafic global du sexe et des personnes, nous ignorons toujours quelle est leur contribution à la prostitution, au sexe pour survivre, ou au trafic humain pendant et après les conflits et dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées de l'intérieur. Nous ne savons pas quel est le rapport entre les violences dues aux conflits et les violences sexuelles dans les institutions comme les forces armées, la police et le système pénal.

Il est possible de formuler quelques observations générales sur la base de quelques renseignements qui existent sur la question, ainsi que sur l'expertise de nombreuses personnes.

Les violences sexuelles contre les hommes et les garçons peuvent apparaître dans toutes formes de conflit – de guerres entre états aux guerres civiles, en passant par les conflits localisés – et dans tous les contextes culturels. Les hommes et les garçons sont vulnérables dans des

conditions de conflit ainsi que dans les pays d'asile. Les hommes adultes et les garçons sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont en situation de détention. Dans certains endroits, plus de 50% des détenus font part de torture sexuelle. Cependant, les hommes et les garçons sont aussi vulnérables pendant les opérations militaires dans des zones civiles et dans des situations de conscription militaire ou d'abduction dans des groupes armés paramilitaires. Les garçons sont aussi très vulnérables à l'intérieur de camps de réfugiés/personnes déplacées de l'intérieur.

Outre les actes individuels de sadisme, les moyens avoués de violences sexuelles contre les hommes et les garçons sont la torture, l'initiation et l'intégration aux forces militaires et paramilitaires, les punitions des individus et une stratégie de guerre conçue pour terrifier, démoraliser et détruire la cohésion des familles et des communautés³.

Plus fondamentalement, la plupart des violences sexuelles sont un moyen de mettre et de maintenir les hommes en position de subordination par rapport à d'autres hommes. Les violences sexuelles contre les hommes contribuent à exposer le phénomène plus large des violences sexuelles pendant les conflits, y compris contre les femmes et les filles qui sont les victimes les plus nombreuses, telles qu'elles sont : non pas le fait de 'hommes se comportant en hommes', mais un réel exercice de puissance et d'humiliation.

Ce qu'il faut faire

La collecte systématique de données est vitale. Les organisations travaillant dans des zones touchées par les conflits doivent intensifier leurs efforts pour identifier les victimes mâles d'agression sexuelle et pour créer des catégories dans les rapports concernant les violences touchant la sexualité mâle et les capacités de reproduction, comme la mutilation des parties génitales. Toutes les données doivent être classées par âge et par sexualité.

Il faut mettre en place des mécanismes de discussion entre experts pour déterminer comment offrir de l'aide aux hommes et aux garçons survivants. Etant donné

la sensibilité extraordinaire de cette question pour les victimes et pour leurs communautés, les stratégies doivent être mûrement réfléchies. Beaucoup des personnes que j'ai interviewées ont souligné la difficulté de formuler des programmes pour les survivants mâles parce qu'ils ont souvent des besoins différents des femmes survivantes et qu'ils répugnent souvent à discuter des violences qu'ils ont subies ou de leurs conséquences. Les besoins des survivants mâles changent souvent selon le contexte culturel. La création de mécanismes de discussion entre experts au sein et entre les contextes culturels aiderait les directeurs de programmes à formuler des stratégies efficaces et contribuerait aussi aux progrès dans le domaine général des études de traumatismes.

Les victimes mâles doivent avoir pleine représentation dans les initiatives de

justice et doivent être incluses dans les législations nationales sur les violences sexuelles. Les poursuites par le Tribunal criminel international de l'ex-Yougoslavie contre les perpétrateurs de violences sexuelles à l'encontre de victimes mâles, et l'extension du crime de viol incluant les victimes mâles en République Démocratique du Congo sont des exemples positifs.

Les agences humanitaires doivent reconnaître que les violences sexuelles ne sont pas simplement une autre forme de torture aux yeux des victimes mâles. Les violences sexuelles et sexistes sont des agressions particulièrement vicieuses à l'identité personnelle et sociale des victimes dont les conséquences psychologiques se font toujours sentir bien après l'effacement des traces d'autres formes de violences physiques. Nous devons prendre soin de ne pas porter

atteinte à d'autres groupes vulnérables. Les stratégies psychosociales visant aux besoins spécifiques des survivants mâles doivent être conçues avec soin pour éviter de renforcer sans le vouloir les notions de domination mâle sur les femmes ou d'homophobie.

Wynne Russell est Chercheuse invitée au Département de Relations Internationales à l'Université Nationale d'Australie <http://rspas.anu.edu.au/ir>. Email: wynneoz@yahoo.com.au

1. www.humansecurityreport.info/index.php?option=content&task=view&id=28&Itemid=63
2. Voir l'article par Rodriguez dans ce numéro sur le développement des lois sur le viol pour y inclure les deux sexes en République Démocratique du Congo.
3. Merci à Françoise Duroch Médecins Sans Frontières pour ces observations.